



Association à buts multiples
des Communes de la Région
de Grandson

**PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL
JEUDI 2 OCTOBRE 2014 A 20H00
FOYER DE LA SALLE COMMUNALE DE STE-CROIX**

Présidence : Michel BAHRAMI
Antoine Willer excusé

Ordre du jour :

1. Appel (selon liste de présences)
2. Assermentations
3. Procès-verbal de l'assemblée du 21 mai 2014 à Concise
4. Communications du Président
5. Communications du Comité directeur
6. Examen et adoption du budget 2015
7. Santé et sécurité au travail
8. Défi énergétique : point de situation dans l'ACRG
9. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance du Conseil
10. Divers et propositions individuelles

1. Appel :

Présents :	Communes	membres	14/17
	But principaux	membres	30/53
	But optionnel eau	nombre	27/46
	Comité directeur	membres	7/7
Excusés :		membres	12/53
Absents :		commune	3/17
		membres	11/53

Le président salue les membres du Conseil et du Comité.

Il mentionne les documents envoyés avec la convocation et précise que, selon nos statuts, les conditions sont requises pour que le Conseil puisse délibérer valablement pour les buts principaux et le but optionnel.

4 délégués précisent qu'ils n'ont pas reçu le courrier. (par ex. un délégué d'Onnens a reçu mais pas son voisin qui habite à côté, rien à la commune de Novalles et à François Payot de Grandson non plus, on se rend compte d'un réel problème postal de distribution). Noëlle Vuillemin fera une enquête pour en trouver les raisons puis contrôlera les adresses, si nécessaire, directement auprès des délégués.

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

2. Assermentations

- Mme Viviane Bignens, Municipale à Concise

Les membres du Conseil se lèvent et le Président procède à l'assermentation.

3. Communications du Président

M. Michel Bahrami informe les membres du Conseil de l'absence d'Antoine Willer, qui poursuit son traitement médical, attendant confiant, une amélioration d'ici à 3 semaines.

4. Procès-verbal de la séance du Conseil intercommunal du 21 mai 2014 à Concise

Une remarque au point 6. :

Protection civile : Les relations sont excellentes avec le Major C. Rutishauser et l'activité de R.Graf se « déroule » et non se « déroute » à satisfaction.

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité avec cette correction.

5. Communications du Comité directeur

Santé et sécurité au travail :

Notre adhésion à l'Association Sécurité au travail en Suisse basée à Zürich, représentée par le bureau romand DG Marketing est en question. Celle-ci obligeant l'acquisition de modules supplémentaires. Le Comité s'est penché sur la problématique. Des précisions ont été demandées à l'Association. La collaboration avec celle-ci est probable. Le Comité travaille pour assurer néanmoins la prestation à partir de janvier 2015.

Surveillance des chantiers :

Le traitement des informations est en constante amélioration, il permet aux communes d'avoir un meilleur suivi. Le but étant de fournir les résultats des constatations de nos surveillants, le plus vite possible après leur passage, surtout pour les chantiers non conformes.

Protection civile :

Il s'agit d'attendre le vote du Grand Conseil sur la nouvelle loi. Un gros travail sera à mener au sein des Comités directeurs car la loi proposée prévoit un groupement des ORPC au niveau des districts ; pour trouver un moyen de regrouper la région Yverdon, la région d'Orbe et la région de Grandson, mais également la région de la Vallée de Joux.

But optionnel eau :

Lors de la dernière séance du Conseil en mai 2014, nous avons reçu l'Association SIDERE région de Rolle.

Le Comité a donné mandat à RWB afin d'évaluer la valeur des réseaux communaux et des ouvrages en fonction de leur âge, pour avancer dans l'estimation d'une future gestion de l'eau au niveau de l'ACRG.

Nous sommes à l'état d'étude et pas d'autre projet pour l'instant.

A ce propos, il a été demandé à chaque commune la situation de son PDDE, les communes qui ne l'ont pas encore fournie, auront l'obligance de le faire auprès du secrétariat d'ici la fin de l'année. Rappel : chaque commune doit réviser son PDDE en fonction du PDRDE, validé par les services cantonaux et l'ECA.

La commune de Champagne étudie la possibilité de construire un nouveau réservoir. L'ACRG est reliée à la Commune de Champagne par le réservoir du Devens. La conduite Devens-La Prise est une conduite de transport d'eau ACRG. Il reviendrait à l'ACRG de financer entièrement cette conduite et on s'aperçoit qu'il n'y a pas de base pour calculer ce financement. A étudier par le Comité.

6. Examen et adoption du budget 2015

Buts principaux :

M. Xavier Boesiger lit le rapport de la Commission de gestion (annexe 1).

Jean-Daniel Cruchet précise qu'il est prévu d'acquérir un véhicule d'occasion pour chf 25'000.- à 30'000.- suite à la revente de l'actuel. La dépense sera amortie sur l'exercice 2015.

Le Président met au vote :

Le budget 2015 pour les buts principaux PC, santé et sécurité et surveillance des chantiers est adopté à l'unanimité.

But optionnel 'eau' :

M. Xavier Boesiger lit le rapport de la Commission de gestion (annexe 2).

Augmentation du prix de 4 cts, tant à l'ACRG qu'à la SAGENORD :

Jean-Daniel Cruchet fait la genèse de cette proposition d'augmentation qui est le résultat d'une diminution de l'achat d'eau par la SAGENORD, malgré le contrat. Le calcul est fait sur 3 ans par les deux boursiers : Sainte-Croix et SAGENORD. La SAGENORD a demandé cette augmentation de 4cts. Le passage de chf 970'000.- en 2014 à chf 945'000 en 2015 est vraisemblablement dû à cette baisse de la consommation. Dès l'instant où l'on vend de l'eau à 54 cts à la SAGENORD, le Comité s'est posé la question, au vu des investissements qui nous attendent, s'il ne serait pas judicieux d'avoir un prix identique pour les membres de l'ACRG. Une augmentation de 1 ct rapporte chf 6'000.-, 4 cts = chf 24'000.- .

Le principal argument est de commencer à faire une réserve pour nos futurs investissements (par exemple : commune de Champagne prévoir entre chf 500 et 600'000.-, et projet de la commune de Grandson, ceci dans un futur assez proche). Le tableau des investissements a été présenté à la Commission. Dans la situation actuelle, ces douze prochaines années l'ACRG devrait investir environ chf 9 mios sur des infrastructures réparties dans tout le périmètre ACRG. Sur une durée d'amortissement de 30 ans, on devrait monter à 80 cts. En répartissant sur une douzaine d'années, un prix moyen de 54 cts conforte le Comité dans sa proposition d'une augmentation de ces 4 cts par 1'000 litres d'eau.

Etienne Roulet ajoute qu'il faudrait augmenter à 60 ou 65 cts, mais on commence à provisionner avec 54 cts, tout en sachant qu'il ne faudra pas trop attendre pour éviter un pic. Cette réflexion manque dans le rapport de gestion.

Jean-Daniel Cruchet rappelle que si l'ACRG a quelques moyens à la disposition des communes membres dans les futurs ouvrages qui devront être créés, le plan directeur prévoit chf 20 à 25 mios pour ces 20 prochaines années.

La SAGENORD reste une SA en mains publiques avec les communes d'Yverdon et son ancien district. S'il y a revendications d'augmenter la rétribution de l'eau vendue par Sainte-Croix et Novalles, il serait judicieux qu'elles soient claires et adressées au Comité de l'ACRG afin que l'on puisse se pencher sur le problème, et peut être vous proposer quelques cts de plus sur l'eau rachetée.

La proposition d'augmentation, est une politique d'adaptation progressive dans le sens du plan directeur, plutôt que de le faire avec des à coups, le coût de 54 cts restant raisonnable.

L'ACRG pourra travailler avec le plan directeur de Novalles qui date de 2005, ce qui ne sera pas le cas pour des plans directeurs datant de 1970 ou 1980. Jean-Daniel Cruchet prend note que Novalles ne révisera pas son plan directeur.

Définition du plan directeur : défense incendie, pressions statiques et dynamiques, emplacement des bornes hydrantes, auto contrôle. Le plan directeur tient compte des développements futurs de la commune avec extension de réseaux, annonce les faiblesses des conduites sous dimensionnées, etc..

Le Président met au vote :

Le budget 2015 pour le but optionnel 'eau' est accepté avec 22 voix pour et 4 abstentions.

7. Santé et sécurité au travail

Pas de commentaire supplémentaire.

8. Défi énergétique : point de situation dans l'ACRG

Christine Leu présente son exposé et le président l'en remercie.

9. Désignation de la commune organisatrice de la prochaine séance de Conseil

Le représentant de la commune de Mutrux propose d'accueillir la prochaine séance.

10. Divers et propositions individuelles

Pas de sujet.

La séance est levée à 21h30

le vice-Président



Michel Bahrami

la Secrétaire



Noëlle Vuillemin